



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du cinq décembre 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY,

Absents :

Excusés : Pierre CORDIER, Virginie BONNIER, Nadine GOUTAGNY, Yann MALEYSSON,

Pouvoirs : Pierre CORDIER pouvoir à Régis Guinand, Virginie BONNIER pouvoir à Claude GOY, Nadine GOUTAGNY pouvoir à Gilles BROSSARD, Yann MALEYSSON pouvoir Fabrice BOUCHUT,

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Ludovic GOY

Quorum : 9

13 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025
- **Délibération** : Garantie d'emprunt pour l'Association de gestion de la Maison de Retraite de la Passerelle
- **Délibération** : Convention avec la CCMDL pour les travaux de voirie 2025
- **Délibération** : Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal
- **Délibération** : Amendes de police 2025 : Réalisation des travaux et acceptation de la subvention
- Décisions du Maire
- Vœu de soutien aux missions locales

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

⇒ Ludovic GOY est nommé secrétaire de séance

N°2025-62 : Garantie d'emprunt pour l'Association de la Maison de Retraite de la Passerelle (AGMRP) – Travaux d'extension

Monsieur le Maire présente la demande de l'association de gestion de la Maison de retraite de la Passerelle demandant la garantie de son emprunt pour les travaux d'extension du bâtiment.

L'association sollicite la garantie à hauteur de 50% des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération. Le Département du Rhône est sollicité en parallèle pour garantir les 50 % restant.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Auprès de	Caisse d'Epargne
Montant maximum	1 300 000 €
Durée totale du prêt	20 ans
Taux variable	Livret A + 1,75%
Echéance	Trimestrielle

Au cas où l'association, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Mairie devra en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne.

Les paiements qui pourraient être effectués auront le caractère d'avances remboursables. Elles devront être remboursées dès que la situation de l'association le permettra.

Claude GOY, Gilles BROSSARD et Franck ESSERTEL, membres du conseil d'administration de l'association ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (14 voix)

N°2025-63 : Convention entre la CCMDL et la Commune de Larajasse – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie 2025

Monsieur le Maire présente la convention à passer entre la Commune de Larajasse et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) concernant la réalisation de travaux d'aménagement de voirie.

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

Sur 2025, des travaux ont été effectués sur les chemins du Grand Mazel, de la Faverges, de St Appolinaire et du Minet.

Malgré un suivi financier de très près, l'enveloppe a été dépassée cette année. Ceci est expliqué par les travaux sur le Chemin du Minet : suite à la fin de la construction de la Maison Grange, quelques travaux de voirie supplémentaires ont été validés afin de finaliser au mieux la voirie.

Le montant définitif des travaux s'élève à 110 570,40 €. L'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 108 697,17 €. Le solde de ces travaux est à la charge de la commune. Le montant sera donc de 1 565,95 € (FCTVA déduit).

Monsieur le Maire fait part de la convention du projet de convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2025-64 : Convention de mise à disposition gratuite d'un local communal

Monsieur le Maire explique que la compétence pour conclure les conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit ne peut être validée que par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait part du souhait de signer une convention, ainsi que d'un règlement intérieur avec l'association P'Oser concernant la mise à disposition gratuite de la salle communale de la Maison Grange.

Monsieur le Maire précise qu'un règlement intérieur sera également rédigé et signé par les utilisateurs de cette salle (résidents et Associations)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2025-65 : Engagement de la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour de Lamure et acceptation de la subvention des amendes de police 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-33 du 22 mai 2025 demandant une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de sécurisation sur l'entrée Nord du bourg de Lamure, avec une signalisation de l'arrêt de bus.

La notification de cette subvention a été reçue le 25 novembre, précisant que la somme de 16 652 € a été allouée à la Commune pour ce projet.

Ces travaux sont programmés sur janvier, février 2026.

Claude GOY, en tant que conseillère départementale, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'engagement de réalisation de ces travaux et de l'acceptation des amendes de police 2025.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

⇒ **Décisions du Maire**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur	Montant HT
4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat			
16/09/2025	Changement carte commande portes coulissantes Villa Mary	COPAS Systemes	1 627,00 €
19/09/2025	Aménagement city stade Aubépin	Green Style	31 586,00 €
19/09/2025	Aménagement city stade Lamure	Green Style	29 457,60 €
25/09/2025	Impression bulletin municipal	IML	6 120,00 €
11/10/2025	Remplacement Led Pôle animation	Lumelec	14 782,06 €
21/10/2025	Carrelage réfection appartement épicerie	Sagra Bigmat	1 640,03 €
21/10/2025	Décorations de noël	Decolum	2 449,25 €
21/10/2025	Réalisation d'un plateau ralentisseur avec quai arrêt bus	MGB	32 052,20 €
21/10/2025	Parutions enquête publique	Centre France Pub - Le Pays	952,48 €
21/10/2025	Parutions enquête publique	EBRA - Le Progrès	899,05 €
10/11/2025	Reparation véhicule service technique	RF Services	2 110,36 €
15/11/2025	Statue	Lebonvivre	620,95 €
19/11/2025	Tables et chaises pôle animation et salle communale	Comat et Valco	6 069,15 €
21/11/2025	Travaux de drainage	FONT TP	5 969,00 €
24/11/2025	Travaux isolation appartement épicerie	SAS Noca	2 021,24 €
24/11/2025	Travaux isolation acoustique salle réunion Aubépin	SAS Noca	1 613,00 €
01/12/2025	Cartes de vœux	Fondation logement	893,70 €
02/12/2025	Marquage peinture routière + panneaux signalisation	A2S	3 703,80 €
02/12/2025	Reprise de mur sur aire de jeux Lamure	GRANJON Christophe	5 955,25 €
02/12/2025	Reprise du mur de clôture de l'ancienne école de Lamure	GRANJON Christophe	5 535,36 €
02/12/2025	Remplacement outillages service technique suite vol	PONCET EURL	6 747,51 €
04/12/2025	Sel de déneigement	Rock	1 543,00 €
5° : louage de chose < 12 ans			
01/11/2025	Location local Villa Mary	Delbecq G	
6° : contrats assurance et indemnités sinistre			
02/12/2025	Prise en charge suite vol services techniques	GROUPAMA	5 274,90 €
15° : droits prééxistant à l'adjudication			
adresse terrain		Notaire demandeur	décision
29/07/2025	190 rue des Terreaux	Maître THIOLIER	pas de préemption
	250 route des Loives	SAFER	pas de préemption

⇒ Vœu de soutien aux missions locales

Monsieur le Maire donne lecture du vœu de soutien transmis en Mairie par le Président de la mission locale.

Suite au projet de loi de finances 2026, une coupe budgétaire est prévue auprès des missions locales qui met en péril les aides apportées au jeunes de 16 à 25 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce vœux de soutien

Claude GOY, membre de la mission locale, ne prend pas part au vote.

Approuvé à 2 Abstentions et 14 voix Pour (16 voix)

⇒ Commissions communales - Points divers.

- Commission technique : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - De nouvelles décos de Noël ont été posées dans chaque bourg.
 - Agents techniques : plusieurs arrêts de travail sur décembre. Recrutement compliqué pour 1 mois, donc l'équipe sera restreinte.
 - Nouveaux matériels (élagueuse + tracteur) seront livrés début mars.
 - Livraison de sel reçue + stock de pouzzolane à surveiller
- Commission urbanisme : Compte rendu par Régis GUINAND
 - L'enquête publique pour le déclassement des deux chemins a été réalisée. En attente du rapport du commissaire enquêteur
 - Bourg de l'Aubépin : suite aux remarques de vitesse signalées par de riverains, un comptage des véhicules et de leur vitesse a été installé. Les résultats des comptages ont été réceptionnés : la vitesse de 20 km est certes dépassée, mais c'est une moyenne de 27 km/h qui est constatée, et un maximum de 45 km/h a été constaté. Le nombre de véhicules est une moyenne de 500 par jour et par sens, soit environ 1 000 en totalité. La décision, validée par les services du Département, est l'installation de 4 stops, qui seront tracés à quelques points stratégiques. A voir en fonction de l'efficacité. Un courrier de réponse est prévu aux riverains qui avaient écrit en Mairie.
- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Informe de l'utilisation de la délégation du Maire au titre de la fongibilité de crédits et ainsi d'avoir transféré des crédits du chapitre 23 au chapitre 21 pour 100 000 €. Ce transfert, interne, a été nécessaire afin de pouvoir valider des dépenses sur les bons chapitres comptable d'imputation.
 - Rappelle que les dépenses d'investissement non engagées avant la fin de l'année ne pourront pas être payées avant le vote du budget 2026.
 - Projection résultat fin d'année : déficit d'investissement mais cohérent et une trésorerie très satisfaisante
- Patrick CHILLET :
 - Etanchéité du pôle d'animation : tout a été réparé. Reste à voir si cela sera suffisant pour stopper toutes les fuites constatées.
 - Le traçage des terrains de sport a été refait au pôle d'animation
- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Le jeudi 18 décembre, les statues St Isidore et Ste Philomène de l'église de Larajasse seront réinstallées après leur restauration
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Le dessus des tables d'orientation sont faites : diffusion des photos aux conseillers. Reste à réaliser les supports.

- Projet de covoiturage solidaire avec la CCMDL : 10 personnes intéressées sur Larajasse (usagers et chauffeurs). Une nouvelle information aux administrés sera proposée le jour des vœux du Maire + lors des permanences des sacs poubelles. Tarif 0.50 cts /km
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Appartement épicerie : la rénovation est presque terminée. Le locataire devrait pouvoir intégrer le logement début janvier comme prévu.
 - Travaux de la salle des associations de l'Aubépin réalisés : amélioration de l'acoustique (à vérifier lors des prochaines utilisations)
 - Un appartement au soleil couchant a été libéré : devis en cours pour rénover avant de le relouer
- Commission communication : Compte rendu par Claude GOY
 - Bulletin municipal : en cours d'impression. Il pourra être distribué pendant la semaine de Noël
- CCAS :
 - 25 colis à distribuer auprès des personnes âgées, constitués de produits locaux
 - Après-midi goûter à la maison de retraite : le 23 décembre
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Signature ce jour de l'achat de la parcelle de la ZA chez le notaire. Le terrain devra être vidé, car actuellement occupé par des voisins. A voir pour vendre la parcelle (quel prix ?, le diviser en 2 terrains de 900 m² ?, remise au propre ou en l'état ?. Des devis seront à demander.
 - RDV avec l'agence technique du Département le mardi 16 décembre pour les travaux sur l'église Aubépin
 - Repas bénévole de la cantine : très bien passé, a été l'occasion d'échanger ensemble
 - Rappel des vœux du Maire le 10 janvier à 10h30
 - Planning de présence à faire pour les permanences de distribution des sacs poubelles
 - Conseil communautaire le mardi 03 février à 19h00 à Larajasse + commission déchets le 04 février à Larajasse également
 - Vœux de la CCMDL le 16 janvier à Chevrières

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



Publié le

le secrétaire de séance

Ludovic GOY



